

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°2
DU MARDI 07 NOVEMBRE 2023

Assistaient à cette séance : M. Belland, Mme Chaboche, M. Lagneau, Mme Ouvrard, Mme Chausson, Mme Ilari, M. Brémond, M. Guyon, Mme Laudereau, Mme Landais, Mme Béchu, Mme Avril, Mme Lebti, Mme Leurent-Guillou, Mme De Carlini, Mme Baude, M. Hassan Rozy, Mme Kialanda.

Etaient excusés : I. Régnier, Mme Affagard, M. Arik

Etaient Absents : Mme Pain

Le quorum étant atteint, la séance commence à 18h. Mme Ouvrard assure le secrétariat de séance. Le conseil d'administration commence avec 18 membres présents.

I- Ordre du jour du conseil d'administration du 07/11/2023

II – Procès-verbal du conseil d'administration du 03/10/2023

Le procès-verbal en date du 03/10/2023 est adopté à l'unanimité, soit 18 votes pour.

1- Règlement intérieur du Conseil d'Administration

M. Le Principal nous fait lecture du règlement intérieur du conseil d'administration, il est proposé au vote des membres du CA pour validation.

Objet de la délibération n° 12 : Vote le règlement intérieur du Conseil d'Administration

Votant : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :

2 - Installation des commissions - dont Simplification du Conseil d'Administration : suite au décret 2020-1632 du 21/12/2020, le conseil d'administration se prononce sur la suppression de la commission permanente

M. Le Principal rappelle les termes du décret de décembre 2020 rendant la commission permanente facultative, et propose aux membres du Conseil d'Administration de reconduire la suppression de cette instance pour cette année, comme l'année passée.

Objet de la délibération n° 14 : Vote la suppression de la commission permanente

Votant : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :

Avant d'installer les commissions, M. Belland nous transmet les taux de participations pour chacun des collègues :

- **PERSONNELS ENSEIGNANTS EDUCATION** (6 sièges) **Election le 13 octobre 2023**
Une Liste des candidats enseignants: 31 inscrits, 23 votants (dont 0 nul), participation 74,2 %
- **PERSONNELS administratifs, techniques, sociaux et de santé** (2 sièges) **Election le 13 octobre**
Une Liste présentée : 7 inscrits, 7 votants, participation 100 %
- **PARENTS** (6 sièges) **Election le 13 octobre**
Une Liste FCPE : 497 inscrits, 146 votants (dont 18 bulletins nuls), participation 29,4 %
- **ELEVES** (2 sièges) **Election le 17 octobre**
- Délégués élèves 6è 5è 4è 3è : 24 inscrits, 23 votants, (1 bulletin nul) participation 92 %

Conseil de discipline

Membres de droit : 3

M. BELLAND Principal
Mme CHABOCHE – CPE
M. LAGNEAU - Gestionnaire

Représentants des élus des personnels ATSS:

Mme OUVRARD - Titulaire

Représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation:

4 sièges

M. GUYON	Suppléants
Mme CHAUSSON	Mme LANDAIS
Mme LAUDEREAU	Mme DAPP
M. BREMOND	

Représentants élus des parents d'élèves:

3 sièges

Mme LEURENT-GUILLOU	Suppléants
Mme DE CARLINI	M. RAUCAZ
Mme GACHE	Mme LEVRARD
	Mme MUNGAM

Représentants élus des élèves :

2 sièges

Mme KIALANDA Leslie	Suppléants
M. HASSAN ROZI Oky	Mme LEROY MENDIETA T. M. ISMAT Mahamat

13 participants au conseil de discipline

Commission éducative

Membre de droit :

M. BELLAND Principal
Mme CHABOCHE - CPE

Représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation :

2 sièges

M. GUYON	Suppléant
Mme LEHOUX	Mme DAPP Mme LANDAIS

Représentants élus des parents d'élèves :

1 siège

Mme Leurent-Guillou	Suppléant Mme GACHE
---------------------	------------------------

5 participants à la commission éducative

Comité Hygiène et Sécurité

Membres de droit : 3

M. BELLAND Principal
M. LAGNEAU – Gestionnaire
Mme CHABOCHE - CPE

Représentant de la collectivité de rattachement :

1 siège

Mme AFFAGARD

Représentants des élus des personnels ATSS:

1 siège

OUVRARD Virginie

Représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation :

2 sièges

Mme ILARI

Mme LAUDEREAU

Représentants élus des élèves :

2 sièges

Mme KIALANDA Leslie

M. HASSAN ROZI Oky

Représentants élus des parents d'élèves :

1 siège

Mme BRISORGUEIL

10 participants à la commission Hygiène Sécurité

Comité d'éducation à la Santé et à la citoyenneté (CESC)

Membres de droit :

M. BELLAND Principal

Mme CHABOCHE - CPE

M. LAGNEAU – Gestionnaire

Représentants des élus des personnels ATSS:

1 siège

Mme REGNIER

Représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation :

3 sièges

Mme LAUDEREAU

Suppléant

Mme LEHOUX

Mme ILARI

M. BREMOND

Représentants élus des parents d'élèves :

1 siège

Mme LEBTI

Représentants élus des d'élèves :

1 siège

Foucault Lou-Anne

9 participants au CESC

Questions financières

1 – Présentation des tarifs de demi-pension 2024 – pour information

Le gestionnaire nous présente les tarifs votés par le département de la Sarthe. Il n'y a aucun changement de tarif par rapport à l'année passée, aussi bien pour les commensaux que pour les élèves.

La seule nouveauté concerne les remises d'ordre. Un nouveau motif a été ajouté :

« Absence programmée de l'élève pour plus de 2 semaines sur justificatif des parents mentionnant la durée de l'absence, fourni au plus tard 2 semaines avant le début de l'absence ».

La question se pose sur l'absence : Absence du collègue ou de la demi-pension. Un éclaircissement sera demandé.

POUR INFORMATION :

	<u>Tarif de base :</u>	<u>Tarif minoré :</u>	<u>Tarif fratrie :</u>
1 ^{er} trimestre (Janv – Mars)	3,95 € x 40 jours = 158,00 €	3,05 € x 40 jours = 122,00 €	3,16 € x 40 jours = 126,40 €
2 ^e trimestre (Avril – Juil)	3,95 € x 44 jours = 173,80 €	3,05 € x 44 jours = 134,20 €	3,16 € x 44 jours = 139,04 €
3 ^e trimestre (Sept – Déc)	3,95 € x 55 jours = 217,25 €	3,05 € x 55 jours = 167,75 €	3,16 € x 55 jours = 173,80 €
TOTAL ANNÉE 2024	549,05 €	423,95 €	439,24 €

- tarif de base par repas pour une restauration sur 4 jours **3,95 €**
soit **549,05 €** de forfait annuel pour les 139 jours de restauration
- tarif minoré par repas concernant les élèves boursiers **3,05 €**
soit **423,95 €** de forfait annuel pour les 139 jours de restauration
- tarif fratrie à partir du 2^{ème} enfant **3,16 €**
soit **439,24 €** de forfait annuel pour les 139 jours de restauration

COMMENSAUX :

RAPPEL : en ce qui concerne le prix du repas des commensaux, le Conseil Départemental a décidé le 12 septembre 2008 que le tarif minimum au 1^{er} janvier de l'année suivante ne pourra pas être inférieur à celui appliqué aux demi-pensionnaires.

	<u>2023</u>	<u>2024</u>
TARIF 1 :	3,95 €	3,95 €
TARIF 2 :	5,08 €	5,08 €
TARIF 3 :	4,10 €	4,10 €
TARIF 4 :	6,26 €	6,26 €
TARIF 5 :	5,88 €	5,88 €
TARIF 6 :	7,86 €	7,86 €

NOTA :

- Tarif 1 = tarif des personnels techniques, surveillants, étudiants et stagiaires, agents de régie, adjoints administratifs.
- Tarif 2 = tarif des personnels dont l'indice majoré est inférieur à 360
- Tarif 3 = tarif des élèves externes (tarif des tickets de passage exceptionnel)
- Tarif 4 = tarif des personnels dont l'indice majoré est supérieur à 466
- Tarif 5 = tarif des personnels dont l'indice majoré est compris entre 360 et 466
- Tarif 6 = tarif des adultes de passage y compris les agents départementaux intervenant dans les collèges

2- Vote des tarifs (dégradations, téléphone, photocopie)

Mr Lagneau présente les tarifs pour les dégradations, téléphone et photocopies pour l'exercice 2024.

DEGRADATION MATERIELLE

Prix du rachat matériel et éventuellement frais liés à la sollicitation d'une entreprise.

PERTE DE CARNET DE CORRESPONDANCE : 6.00 €

CASSE VAISSELLE :

Assiette :	2.00€
Bol :	1.40 €
Ramequin :	0.60 €
Ravier :	2.00 €
Verre :	0.50 €

PERTE OU DEGRADATION DE MANUEL SCOLAIRE :

Perte :	Remplacement du manuel ou remboursement au tarif public en vigueur
Dégradation :	Remplacement si le manuel est neuf et très abimé 50 % du prix du neuf si le manuel a 2 ou 3 ans et est très abimé
PERTE DE CD (fourni avec le manuel scolaire)	5.00 €
PHOTOCOPIE	0.15 €

Objet de la délibération n° 16 : vote les divers tarifs

Votant : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention :

3- Don d'un matériel à une association

Un de nos enseignants a demandé s'il était possible de faire don d'un ancien vidéoprojecteur à une association, l'US tennis de table d'Arnage. Les vidéoprojecteurs du collège ont été renouvelés pour la plupart par le département et les anciens appareils ont été laissés à disposition du collège. Le collège n'a pas l'utilité de ce vidéoprojecteur et est d'accord pour qu'il serve à cette association. Il a donc été convenu de présenter cette demande de don aux membres du conseil d'administration.

Objet de la délibération n° 15 : vote le don d'un matériel à une association

Votant : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention :

4- Charte des sorties et voyages scolaires

Monsieur le Principal paraphrase la charte des sorties et voyages scolaires. Elle reste inchangée pour l'année scolaire 2023-2024. La somme d'un voyage reste inchangée, elle ne pourra excéder 330 € par élève.

Objet de la délibération n° 13 : vote la charte des sorties et voyages scolaires

Votant : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention :

Questions diverses

Questions de la FCPE

1. Les collégiennes sont satisfaites des nouvelles toilettes filles, de plus elles remontent que les toilettes sont propres lorsqu'elles y vont.

M. Le Principal et M. Le Gestionnaire remercie les parents pour cette remontée d'information positive.

Un parent demande s'il serait possible d'utiliser les anciennes toilettes pour agrandir celles des garçons ? Malheureusement, il n'est pas possible de répondre positivement à cette demande.

2. **Quel est le montant du goûter envisagé par les profs d'EPS à la suite du cross ? Si besoin, nous pouvons participer.**

Il est précisé que c'est le collège qui a financé la collation des élèves. Néanmoins, si les parents de la FCPE souhaitent compléter par des achats supplémentaires, tel que des fruits, des boissons, c'est tout à fait envisageable. Toutefois, il faudra attendre la confirmation de la date du cross.

3. **Soutien ou approfondissement en Maths et Fr en 6e : Combien y a-t-il d'enseignants pour les Maths et pour le Français pour organiser ce soutien/approfondissement ? Combien d'élèves par groupe ? Quel professeur assure ce soutien en Français ? En Maths ?**

Semaine 1 : Mme Coudray, Mme Hillion, Mme Jannin, Mme Ledoux, Mme Raimbault

Semaine 2 : M. Bourdas, Mme Coudray, Mme Hillion, Mme Lerat, Mme Nguyen et Mme Raimbault

Groupes : entre 12 et 14 élèves

Concertation au bout de 8 semaines et réajustement des groupes au fur et à mesure de l'année.

Un des parents demande si ces heures se font sur la base d'un PACTE ?

Monsieur le Principal explique que certains collègues étaient en sous service que donc cela complète leur quotité horaire, certains seront payés en HSE, et d'autres ont effectivement signés un PACTE.

4. **Devoirs faits devait être obligatoire en 6^e. Pourquoi un choix différent à Camus ?**

Pour des raisons de pertinence et de moyens : soit on met les élèves en classe complète (= heure d'étude), soit on choisit de plus petits groupes, mais pour les élèves qui en ont le plus besoin.

Le choix qui a été fait à Camus, c'est de laisser les élèves qui en ont le moins besoin en permanence (avec un AED qui peut aussi assurer de l'aide aux devoirs) et de confier ceux qui en ont le plus besoin aux enseignants qui assurent les DF.

Les groupes sont modulables et vont évoluer en fonction des résultats. Tous les élèves qui en ont fait la demande sont actuellement inscrits.

Le côté « obligatoire » s'applique aux élèves.

Les parents demandent si nous avons eu des moyens supplémentaires pour cela ? La réponse est négative.

5. **Dès la parution du décret sur le vote électronique, merci de nous en informer.**

Monsieur le Principal nous indique que cela sera fait dès que nous aurons l'information.

6. **Minute de silence et lecture du matin suite à l'attentat d'Arras, y a-t-il eu des incidents ?**

Monsieur Belland indique qu'il n'y a eu aucun évènement à signaler à la DSDEN. Un texte avait été préparé en amont lors d'une réunion avec toute l'équipe enseignante. Ce texte a été lu dans chaque classe afin de préparer les élèves à la minute de silence qui se tiendrait ensuite.

7. **Remise de diplôme 3^e : les parents sont-ils invités ?**

Monsieur Belland répond que oui, et que certains étaient présents à la remise des diplômes au mois d'octobre. Mais nous le notifierons sur le courrier l'année prochaine pour que cela soit clair pour les familles.

8. **Sectorisation du collège et réunion qui devait se tenir le 4 octobre :**

Le vote s'est tenu le 05/10/2023 au conseil général de la Sarthe.

Les représentants des chefs d'établissements ont été reçus le mercredi 18/10 : la version finale a été présentée à cette occasion. Les modifications concernant le collège Camus sont les suivantes : Transfert d'une partie du secteur d'Alain Fournier vers Camus et transfert d'une partie du secteur de Camus vers Pierre Gilles de Gennes.

Ensuite, M. Belland été reçu en audience par les services de la DIVEL et de la DESCO pour les incidences sur la préparation de rentrée : Les chefs de ces deux services ont assuré à M. le Principal que la situation de Camus serait observée avec la plus grande attention !

9. **Lors de la réunion aux parents d'élèves de CM2, est-il bien rappelé que le choix de l'italien conditionne le choix du lycée ?**

Une information plus explicite sera faite lors de la prochaine rencontre avec les parents des élèves des écoles Philippeau et Jean Macé.

10. **Dans la prochaine lettre d'information aux parents pourriez-vous ajouter le message suivant : *si vous voulez des renseignements sur ce qui a été dit sur votre enfant lors du conseil de classe ou si vous avez des remontées à faire concernant le climat de classe vous pouvez envoyer un message à l'association de parents qui vous représente à l'adresse mail fcpe.camus.72@gmail.com***

C'est noté, cette information sera diffusée lors de la prochaine lettre d'information

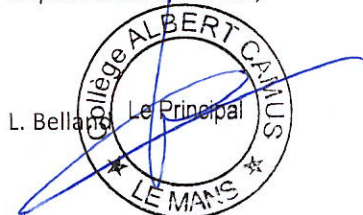
INFORMATIONS DIVERSES

La vaccination du HPV : Celle-ci s'est tenue au collège le 19/10/2023. Trois infirmières de l'ARS se sont déplacées et 34 élèves de 5^{ème} ont pu être vaccinés.

Travaux : Durant les vacances de la Toussaint, 3 bureaux ont été rafraichis : peinture et sol pour le secrétariat et la vie scolaire, uniquement le sol pour le bureau de la CPE qui a été repeint l'année passée.

Fonds numériques solidaires : Le conseil Départemental propose d'attribuer des ordinateurs reconditionnés aux familles dans le besoin. Aussi, lors d'une prochaines réunion, Monsieur le Principal réunira M. BROSSARD, assistant social et M. Lagneau, Gestionnaire, pour rechercher le nombre d'élèves boursiers au taux 3 ou qui bénéficient d'une aide de fonds social, afin de remonter un premier point au Conseil départemental de la Sarthe.

Le président de séance,



La secrétaire de séance,

A black ink signature of V. Ouvrard, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

V. Ouvrard